

NB/CPG le 19 juillet 2021

Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 5 juillet 2021

Madame le Maire accueille Madame RANGEARD, nouvellement élue suite à la démission de Monsieur CAILLAUD (groupe minoritaire Vivre Pouzauges Ensemble Naturellement).

Présents

Mme M. DEVANNE, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, M A. DIAS COUTO, M P. LE MOING, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M A. PERROTIN, Mm I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD

Excusés

M JC MARCHAND	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme N. FIORI	<i>u</i>	Mme MN FRADIN
Mme MB VINCENT	<i>u</i>	Mme P. DEBELLOIR-POUPIN
Mme S. BERTEL	"	M C. PELLETIER
M F. RABAUD	"	Mme I. BROSSET
M C. PRIOU	"	Mme M. LERAY
Mme E. BILLEAUD	"	Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

Absente

Mme V. SAADÉ

Secrétaire : M P. LE MOING

Madame le Maire ouvre la séance à 19h10

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 31 mai 2021

Monsieur DOLÉ demande à Madame le Maire pourquoi ce qui se passe avant l'ouverture de la séance est retranscrit dans le procès-verbal alors que ce qui est dit, lorsque la séance est levée, n'apparait pas.

Pourquoi prendre en compte le tirage au sort des Jurés d'Assises et la présentation du Conseil des Sages et pas les échanges qui se sont tenus 26 mn après la clôture de la séance. Il considère que des choses importantes ont été dites au-delà de cet horaire.

Madame le Maire rappelle que le Conseil des Sages est un Conseil citoyen important.

Monsieur DOLÉ répond que ce Conseil n'est pas élu.

Madame BROSSET rappelle que le tirage au sort et la présentation du Conseil des Sages apparaissaient dans la convocation.

Monsieur DOLÉ reconnait que ces points étaient notés mais pourquoi les reprendre dans le Procès-Verbal. Le Conseil Municipal est public ; tout le monde est resté et a tout entendu.

Madame le Maire précise à Monsieur DOLÉ qu'il n'est pas obligé d'approuver ce procès-verbal.

Monsieur DOLÉ répond que cela ne changera rien.

Le procès-verbal de la séance du lundi 31 mai 2021 est approuvé par 21 voix pour et 1 voix contre.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Mise à jour des Commissions municipales (PJ 1)

Par délibération n°CM15062020-02 du 15 juin 2020, le Conseil Municipal avait décidé de créer 8 Commissions municipales.

Compte-tenu de la démission de Monsieur CAILLAUD et l'arrivée de Madame RANGEARD au sein de l'Assemblée délibérante, il est proposé de mettre à jour l'ensemble de ces commissions.

Madame le Maire propose aux Conseillers qui le souhaitent de changer ou d'intégrer de nouvelles commissions. Monsieur GUILLOTEAU souhaite intégrer la Commission Sport et Monsieur RIPAULT la Commission Développement Economique – Suivi des chantiers de construction.

Madame RANGEARD, quant à elle, s'inscrit dans les commissions suivantes :

- Finances
- Développement Economique Suivi des chantiers de construction
- Vie sociale Services à la population

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, procède à la mise à jour des Commissions municipales en prenant en compte les modifications ci-dessus.

FINANCES

2- Passeport du Civisme - Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires pour le Civisme pour l'année 2021

Le Passeport du Civisme est un guide ludique et pédagogique qui propose aux élèves de CM2 un parcours de huit missions portant sur des sujets liés à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

Il s'exerce dans le cadre des projets éducatifs que portent chaque année les écoles.

Certaines missions se font dans le cadre de l'école, d'autres sont laissées à l'initiative de l'élève soutenu par ses parents.

Chaque mission est portée par un ou des ambassadeurs, acteurs du territoire qui valident les missions réalisées.

Habituellement, en juin, mais cette année en septembre en raison des contraintes sanitaires, les enfants recevront une médaille de bronze, d'argent ou d'or selon le nombre de missions effectuées.

Depuis 2018, la Commune de Pouzauges adhère à l'Association des Maires pour le Civisme (AMC) ayant pour but de fédérer les Communes de toute la France qui proposent un « Passeport du Civisme ». Elle accompagne au quotidien la mise en place du Passeport du Civisme en mettant des ressources à disposition. Le livret, support du Passeport du Civisme, et le diplôme remis pour récompenser les actions réalisées, sont des outils proposés par l'association.

L'adhésion contractée en 2018 était valable 3 ans.

Afin de poursuivre la mise en œuvre du dispositif, il conviendrait de renouveler cette adhésion au titre de l'année 2021.

Le coût de l'adhésion 2021, pour les communes entre 5001 et 15 000 habitants, est de 300,00 €.

Madame BROSSET informe que les missions sont actuellement retravaillées notamment celle des bouchons. En effet, l'association Les Bouchons de l'Avenir, par manque de bénévoles, souhaite arrêter le tri mais poursuivre la collecte. L'action du Conseil Municipal des Jeunes « Notre quartier, on le veut sans déchets », pourrait intégrer le Passeport du Civisme. La visite de Trivalis pourrait ne pas être maintenue.

L'objectif est de garder le principe de missions de solidarité, d'environnement, d'échanges avec des associations handisport...

Madame BROSSET précise que les confinements ont montré qu'il serait intéressant de recentrer les actions sur Pouzauges, comme le patrimoine par exemple.

Monsieur BALLAY souligne l'importance de ces actions de sensibilisation des enfants au civisme.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires pour le Civisme, au titre de l'année 2021.

3- Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Par délibération n°CM030904 du 3 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 1992.

Toutefois, la Loi de finances pour 2020 a introduit une évolution de l'exonération applicable aux constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation.

Le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière Bâtie (TFB) à la Commune rend ainsi caduque la délibération susvisée.

Avec la réforme fiscale de 2021, le foncier bâti devient la principale recette de la Commune. Mais, le nouvel article 1383 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit automatiquement que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées à 100% de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Ce qui signifie aucune rentrée fiscale pour la Commune sur ce type de constructions.

Les Communes peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts, réduire l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable.

Cette délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Le dispositif le plus favorable pour la Commune serait le taux d'exonération à 40%; le contribuable acquitterait alors 60 % de sa cotisation pendant 2 ans. L'Etat ne verse pas de compensation fiscale à la Commune pendant la durée de l'exonération.

Le dispositif décidé s'appliquerait aux logements achevés en 2021 pour les années 2022 et 2023.

Madame le Maire informe que des discussions ont eu lieu avec la Communauté de Communes. « Il n'y a plus guère de leviers pour faire entrer de l'argent dans nos caisses puisqu'il y n'y a plus de taxe d'habitation. Certaines Communes ont augmenté leur taxe sur le foncier bâti ; nous ne l'avons pas fait encore ». Elle ajoute qu'il y a des discussions dans toutes les Communes du Pays de Pouzauges.

Monsieur BALLAY pense qu'il est important que toutes les Communes du Pays de Pouzauges aient la même politique. Il rappelle que, dans le passé, il y a eu des façons de faire différentes, notamment pour les terrains à construire, avec des écarts de prix de vente importants créant des phénomènes de concurrence entre les communes.

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les Immeubles à usage d'habitation;
- charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

4 à 8- Programmes de mise en valeur du patrimoine architectural - Octroi de subventions

Par délibération n° CM14122020-09 du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a confirmé et complété ses programmes de subventions destinés à favoriser la restauration du patrimoine architectural.

Cinq nouvelles demandes ont été présentées au titre de ces nouveaux programmes ; les travaux projetés ont été étudiés par Madame GUILLEMAUT, Architecte du patrimoine.

Ces projets sont conformes aux règlements de subventions votés par le Conseil,

Demandes déposées au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures bois, réfection de toiture

Demandeur	Lieu des travaux	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
M. Laurent CAILLAUD	2 rue du Vieux Bourg	Centre historique	Toiture, menuiseries	25 248,15 € TTC	30 % sur un maximum de 15 000,00 € HT ou TTC soit 4 500,00 €
Mme Jeanne PAILLAT	5 place Abbé Damien Lubineau	Centre historique	Toiture	11 342,52 € TTC	30 % sur un maximum de 15 000,00 € HT ou TTC soit 3 402,75 €
M. Sylvain JAOUEN Mme Caroline PERUSSOT	10 rue Alphonse Delavau	Immeuble répertorié	Menuiseries	23 807,46 € TTC	20 % sur un maximum de 10 000,00 € HT ou TTC soit 2 000,00 €
M. Thierry BRAUD Mme Yvette BRAUD	16 et 16b rue Georges Clemenceau	Centre historique	Toiture	9 596,36 € TTC	30 % sur un maximum de 15 000,00 € HT ou TTC soit 2 878,91 €

Demande déposée au titre du programme de travaux de rénovation et de réhabilitation de vitrines et enseignes

Demandeur	Lieu des	Périmètre	Nature des	Coût	Montant de la
	travaux	d'intervention	travaux	des travaux	subvention
Pharmacie CLEMOT Jacques	5 rue Joachim Rouault	Centre historique	Vitrine	21 600,00 € TTC	50 % sur un montant compris entre 4 000,00 € et 10 000,00 € HT ou TTC soit 5 000,00 €

Madame le Maire informe que l'enveloppe de 50 000,00 € prévue pour ces subventions arrive pratiquement à son terme (environ 46 000,00 € attribués).

Monsieur BEAUFFRETON demande ce qu'il en sera ensuite.

Madame le Maire répond qu'il faudra en rediscuter au sein du Conseil Municipal afin d'abonder ou non cette enveloppe.

Madame FRADIN ajoute qu'il est difficile de juger des demandes qui interviendront dans le deuxième semestre mais il est possible que le reste de crédits suffise pour clôturer l'année. Une discussion pourra avoir lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre prochain.

Monsieur BEAUFFRETON demande s'il sera possible d'ajouter des crédits.

Madame le Maire répond qu'il sera possible de compléter l'enveloppe par le vote d'une décision modificative.

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 4 500,00 €, à Monsieur Laurent CAILLAUD, au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures bois, réfection de toiture, pour les travaux de toiture et menuiseries de l'immeuble situé 2 rue du Vieux Bourg.

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 3 402,75 € à Madame Jeanne PAILLAT, au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures bois, réfection de toiture, pour les travaux de toiture de l'immeuble situé 5 place Abbé Damien Lubineau.

Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 2 000,00 € à Monsieur Sylvain JAOUEN et Madame Caroline PERUSSOT, au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures bois, réfection de toiture, pour les travaux de menuiseries de l'immeuble situé 10 rue Alphonse Delavau.

Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 2 878,91 € à Monsieur Thierry BRAUD et Madame Yvette BRAUD, au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures bois, réfection de toiture, pour les travaux de toiture des immeubles situés 16 et 16b rue Georges Clemenceau.

Délibération n°8:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 5 000,00 € à la Pharmacie CLEMOT Jacques, au titre du programme de travaux de rénovation et de réhabilitation de vitrine, pour les travaux de vitrine de l'immeuble situé 5 rue Joachim Rouault.

PERSONNEL COMMUNAL

9- Recours au contrat d'apprentissage

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Cette démarche nécessiterait de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aurait pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti, de compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier.

Pour exercer cette mission, le maître d'apprentissage disposerait du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis. De plus, il bénéficierait de la N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire) de 20 points.

A l'appui de l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 juin 2021, il revient désormais au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

Madame le Maire précise qu'elle propose ce dispositif pour permettre à un jeune de se construire dans un métier. Elle ajoute que les espaces verts sont un domaine très demandé.

Délibération n°9 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- décide de recourir au contrat d'apprentissage;
- décide de conclure un contrat d'apprentissage à compter du 1er septembre 2021, conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces Verts / Voirie	1	CAPa Jardinier / Paysagiste	2 ans

- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ou les établissements scolaires.

10- Tableau des effectifs - Création de trois postes d'adjoints techniques contractuels pour surcroît temporaire d'activité au service Espaces verts

Afin de mettre à jour l'entretien des espaces verts de la Commune, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement le service « Espaces-verts / Voirie ».

Il conviendrait donc d'ouvrir trois postes d'Adjoints techniques à temps complet pour une période d'un mois. Le recrutement aurait lieu dès que possible.

Madame le Maire souligne que la végétation est particulièrement abondante en ce début d'été, en raison des conditions météorologiques. Le service Espaces verts se retrouve très impacté. Des personnes intérimaires sont arrivées ce jour.

Monsieur BEAUFFRETON demande si un mois sera suffisant pour que le service puisse se mettre à jour.

Madame le Maire répond que cette période devrait suffire.

Monsieur GUILLOTEAU ajoute que cette proposition fait suite à un échange avec les services techniques.

Madame le Maire précise que ce service est toujours renforcé l'été, notamment en raison des congés des agents.

Délibération n°10 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants:

- décide de créer trois postes d'Adjoints techniques à temps complet, pour un mois, sur l'indice brut 354, au service « Espaces-verts / Voirie » ;
- décide d'inscrire les nécessaires au budget.

Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Commandes et marchés publics

Objet	Entreprise	Montant TTC
Remplacement des paniers de baskets latéraux salle du Bois de la Folie	SPORTINGSOLS Saint-Fulgent	9 552,00 €
Bâches pour désherbage terrains de pétanque stade André Jacob	CDSA-CAVAC La Roche-sur-Yon	678,95 €
Réparation barrière pivotante Château	DESLANDES MOREAU Le Boupère	823,19 €
Panoramag 3 (juillet, août, septembre 2021) – 28 pages	IMPRIMERIE LIAIGRE SARL Les Herbiers	3 089,32 €
Transport des élèves de la section HAND du collège Chaissac à la Flocellière les 7-8-10-14-15 et 17 juin	LES CARS DU BOCAGE Pouzauges	471,00€
Licence Adobe Creative – Service Communication	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	1 039,86 €
3 urnes électorales transparentes	COLLECTIVITÉS EQUIPEMENTS Nîmes	774,00 €
Visseuse et perceuse – Service Bâtiments	WURTH France SA Erstein	475,20 €
Changement de buses à Linaudière et route de La Tralière	GAUBERT TP Pouzauges	1 056,00 €
Barrière d'accès à la salle Largeteau	SIGNALISATION LACROIX Saint-Herblain	654,00€
Divers panneaux de signalisation	SIGNALISATION LACROIX St Herblain	432,82 €
Location minibus pour les sorties de l'Espace Jeunes des 8, 21, 28 et 29 juillet + 5, 16 et 19 août.	CENTRE AMBULANCIER DU HAUT BOCAGE GEAY Pouzauges	560,00 €
Remplacement grille avaloir rue du Puy Trumeau	GAUBERT T.P Pouzauges	1 416,00 €
Vidange circuit hydraulique ascenseur salle de l'Etoile	OTIS Courbevoie	4 539,17 €
Formation « Urbanisme opérationnel » les 4 et 8 juin 2021	ICES La Roche-sur-Yon	400,00€
Débroussailleuse thermique – Service Espaces verts	BILLAUD SEGEBA Bressuire	822,00€
Produits d'entretien	DESLANDES ADISCO Luçon	1 287,46 €
Motobineuse service Espaces Verts	BILLAUD SEGEBA Bressuire	564,00€
Petit matériel service Espaces verts	PUBERT SAS Chantonnay	610,13€
Formation « tronc commun formation continue obligatoire « les 13 au 16 avril 2021 à Angers – Agent	CNFPT FORMATION Paris	500,00 €
Kakémonos Vieux Château et pavillons centre-ville	FABERFRANCE Wavrin	1 891,80 €
Marché à bons de commande Remblai Lac de l'Espérance	CHARIER TP Sud Cerizay	13 228,85 € HT
		L

DECISIONS

Signature d'une convention d'occupation précaire avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour un local situé en zone de Montifaut pour y entreposer du matériel du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 pour un loyer mensuel de 990,00 € HT

Signature d'une convention d'occupation précaire

avec Madame Cécile GIRARD — Boutique Ephémère de Créateurs pour le local situé au 5 place de l'Eglise afin d'y organiser la vente de produits artisanaux du 14 juin au 31 août 2021 pour un loyer de 500,00 € net pour la période

Signature d'une convention de location précaire

avec Madame Christine BOUNMY
pour le local situé au 5 place de l'Eglise
afin d'y organiser la vente des produits artisanaux de la Boutique Ephémère de Créateurs
du 14 juin au 31 août 2021
pour un loyer de 750,00 € net pour la période

Signature d'un contrat de location d'un meublé à usage d'habitation

avec Madame Dara MOT pour le logement situé au 1 rue Alphonse Delavau du 31 mai 2021 au 30 mai 2022 pour un loyer mensuel de 200,00 € net

Signature d'un contrat de location d'un meublé à usage d'habitation

avec Monsieur Charles KHONGTHONG pour le logement situé au 1 rue Alphonse Delavau du 31 mai 2021 au 30 mai 2022 pour un loyer mensuel de 200,00 € net

Informations générales

Terrain Consorts RAUTUREAU rue de Chaffignon

Madame le Maire informe que la proposition d'acquisition d'un terrain appartenant aux Consorts RAUTUREAU, situé rue de Chaffignon (derrière la salle Emile Robert), a été acceptée par ces derniers au prix de 42 451,20 €.

Monsieur BALLAY interroge Madame le Maire quant à la qualité du sous-sol de ce terrain.

Madame le Maire informe que les Consorts RAUTUREAU ont été interrogés à ce sujet et qu'ils ont répondu avoir toujours exploité ce terrain et l'avoir fait sonder.

Madame BÉNÉTEAU pense qu'il serait bien d'avoir le résultat de ce sondage avant d'acquérir le terrain.

Madame le Maire répond que tout sera communiqué lors du rendez-vous chez le notaire.

Madame le Maire lève la séance à 19h5

Temps de réflexion sur la salle Emile Robert et le quartier environnant

Un temps de réflexion sur la salle Emile Robert et le quartier environnant est organisé en groupes. Un compte-rendu sera transmis aux élus indépendamment du procès-verbal.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Envoyé en préfecture le 07/07/2021 Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID: 085-218501823-20210705-CM05072021_01-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 5 juillet 2021

N° CM05072021-01 CPG

L'an deux mille vingt et un, le cinq du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2021

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

28

Présents: Mme M. DEVANNE, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, M A. DIAS COUTO, M P. LE MOING, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M A. PERROTIN, Mm I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

	M JC MARCHAND
	Mme N. FIORI
	Mme MB VINCENT
ļ	Mme S. BERTEL
- 1	M F. RABAUD
-	M C. PRIOU
- 1	Mme E. BILLEAUD

Procuration à Mme M. DEVANNE Mme MN FRADIN

,, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN 0 M C. PELLETIER Mme I. BROSSET

Mme M. LERAY

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

Absente : Mme V. SAADÉ

Secrétaire : M P. LE MOING

<u>OBJET</u>: FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la création, par le Conseil Municipal, de commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, soit par l'Administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres ;

VU la délibération n°CM15062020-02 du 15 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de créer 8 commissions pour le mandat 2020-2026 ;

CONSIDERANT que suite à la démission de Monsieur CAILLAUD, membre du groupe d'opposition Vivre Pouzauges Ensemble Naturellement, et à l'arrivée de Madame RANGEARD au sein de l'Assemblée délibérante, il convient de mettre à jour la composition de ces commissions ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

PROCEDE à la mise à jour de ses commissions comme indiqué ci-après :

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

∆ffichá la



ID: 085-218501823-20210705-CM05072021_01-DE

FINANCES

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire **Vice-Président** : Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Missions	Membres
	Madame Lydie AVOINE
	Monsieur Alexandre GUILLOTEAU
	Madame Marie-Noëlle FRADIN
	Monsieur Christian PELLETIER
	Madame Nicole FIORI
	Monsieur Noël GODET
	Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN
	Madame Marie-Bernadette VINCENT
İ	Monsieur Alfredo DIAS COUTO
	Monsieur Pascal LE MOING
	Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON
	Madame Sarah BERTEL
. La préparation et le suivi	Monsieur Frédéric RABAUD
des budgets communaux	Monsieur Anthony PERROTIN
-	Monsieur Christophe PRIOU
	Madame Isabelle BROSSET
	Madame Estelle BILLEAUD
	Madame Aurélie RABILLER
	Monsieur Jérôme LANDA
	Madame Marina LERAY
	Monsieur Nicolas RIPAULT
	Monsieur Jacques BALLAY
	Monsieur Didier DOLÉ
	Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON
	Madame Sophie BÉNÉTEAU
	Madame Monique RANGEARD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SUIVI DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire **Vice-Président** : Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Missions	Membres
Le commerce et l'artisanat Le centre-ville Le suivi des réunions de chantier Le tourisme Les relations avec l'Office de Tourisme L'animation des Labels Le suivi et l'organisation des Journées du Patrimoine La réalisation d'un circuit découverte de la ville en autonomie	Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Madame Marle-Noëlle FRADIN Madame Lydie AVOINE Monsieur Alfredo DIAS COUTO Monsieur Nicolas RIPAULT Monsieur Didier DOLÉ Madame Monique RANGEARD

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021



Affiché le ID: 085-218501823-20210705-CM05072021_01-DE

SPORT

Présidente: Madame Michelle DEVANNE, Maire Vice-Présidente : Madame Lydie AVOINE

Missions	Membres
	Madame Aurélie RABILLER
	Madame isabelle BROSSET
Le sport et les animations sportives	Monsieur Frédéric RABAUD
L'étude des projets de futurs équipements	Monsieur Jérôme LANDA
Le planning des équipements sportifs	Monsieur Noël GODET
, La participation à l'Office Municipal des Sports	Monsieur Alexandre GUILLOTEAU
	Monsieur Christophe PRIOU
	Madame Sophie BÉNÉTEAU

VIE CULTURELLE ET CITOYENNE

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire Vice-Présidente : Madame Lydie AVOINE

Missions	Membres
Le Forum des Associations Le Téléthon La réflexion autour de l'Espace de Vie Sociale (EVS) Le suivi du partenariat avec l'Ecole de Musique La Fête de la Musique Les festivités du 14 juillet Les animations estivales (Apéros contés,) Le Gala des Talents Les animations de Noël	Madame Aurélie RABILLER Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Monsieur Christophe PRIOU Madame Marina LERAY Madame Marie-Noëlle FRADIN Monsieur Noël GODET Madame Isabelle BROSSET

ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

Présidente: Madame Michelle DEVANNE, Maire Vice-Président : Monsieur Alexandre GUILLOTEAU

Missions	Membres
Les services à l'enfance Les accueils périscolaires Les affaires scolaires Les chantiers Jeunes Le suivi de l'Espace Jeunes Le Conseil Municipal des Jeunes Le Passeport du Civisme	Madame Isabelle BROSSET Madame Aurélie RABILLER Madame Estelle BILLEAUD Monsieur Frédéric RABAUD Madame Nicole FIORI Madame Véronique SAADÉ

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLO-

ESPACE URBAIN – URBANISME DE L'HABITAT ET DE LA VOIRIE

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire **Vice-Présidente** : Madame Marie-Noëlle FRADIN

Missions	Membres
Le suivi de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) Le suivi des subventions Patrimoine Les autorisations liées au droit du sol L'aménagement de la voirie urbaine La signalétique L'éclairage public, les économies d'énergies et le développement durable L'animation et le suivi du label Ville Prudente	Monsieur Anthony PERROTIN Monsieur Christian PELLETIER Monsieur Jean-Claude MARCHAND Monsieur Alfredo DIAS COUTO Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Alexandre GUILLOTEAU Monsieur Nicolas RIPAULT Monsieur Frédéric RABAUD Monsieur Noël GODET Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON Monsieur Didier DOLÉ Madame Sophie BÉNÉTEAU

ESPACE RURAL – PATRIMOINE COMMUNAL – ESPACES VERTS

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire **Vice-Présidente** : Monsieur Christian PELLETIER

Missions	Membres
Les voiries rurales La gestion des espaces naturels Le suivi du patrimoine Les travaux en régie Le fleurissement — Les plantations L'éducation à l'environnement Le suivi du concours Paysage de votre Commune Jardin'Arts Les plantations « un bébé, un arbre » Les semis en pied de mur L'entretien du cimetière	Madame Sarah BERTEL Monsieur Anthony PERROTIN Monsieur Nicolas RIPAULT Monsieur Noël GODET Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON Monsieur Jacques BALLAY

VIE SOCIALE – SERVICES A LA POPULATION

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire **Vice-Présidente** : Madame Nicole FIORI

Missions	Membres
Les relations avec les ainés Les relations avec les personnes handicapées Les allocations citoyennes La reprise des concessions du cimetière Le Conseil des Sages	Madame Sarah BERTEL Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON Monsieur Anthony PERROTIN Madame Marina LERAY Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Pascal LE MOING Madame Estelle BILLEAUD Monsieur Jacques BALLAY Madame Monique RANGEARD

Fait et délibéré les jour, mois et an que **again**te tropiquement par Michelle Ont signé au Registre, tous les Membre **Pares** par **1** (2012) Date de synnature **207**(07)2021 Qualité Maire de Pouzauges